



Retraites : AUX SALARIES DE S'EN MÊLER

Les médias pilonnent à plein pour faire accepter l'inacceptable : travailler plus longtemps pour toucher moins.

- La crise leur sert de prétexte alors qu'elle met en cause les politiques menées.
- Les besoins de financement existent, y répondre nécessite de changer les comportements des entreprises : l'argent pour l'emploi et non pour les placements financiers.

Sommaire

- | | |
|--|-------------|
| ✓ La retraite, quel débat ? | page 2 |
| ✓ Quelques repères | pages 3/4 |
| ✓ Les régimes de retraite existants | pages 5/6/ |
| ✓ Les retraites, un enjeu de civilisation. | pages 7/8/9 |
| ✓ La scandaleuse situation des retraites agricoles | page 10 |
| ✓ Retraite : les premiers débats | page 11 |

LA RETRAITE Quel débat?

Dans le texte fondateur de la sécurité sociale figure ce principe :
« Tout être humain qui vit de son travail ou qui se trouve dans l'impossibilité de travailler, se voit garantir ainsi que les membres de sa famille des droits sociaux nouveaux ».

Le système de retraite mis en place après la guerre, pour assurer un revenu décent aux travailleurs, a contribué à relever ce défi. Il est aujourd'hui confronté à de nouveaux défis qui constituent des enjeux de civilisation : allongement de l'espérance de vie, nouveau rôle des retraités dans la société, mais aussi potentiels inexploités des progrès de productivité liés aux nouvelles technologies faute de formation, chômage massif et bas salaires qui réduisent les bases de cotisations, explosion des prélèvements financiers sur les entreprises contre les prélèvements sociaux,

La réforme de progrès des retraites devrait prendre en compte toutes ces exigences et ne pas tenter d'enfermer le débat dans de fausses alternatives du type : allongement de la durée de cotisation ou remise en cause de l'âge du départ à 60 ans ou encore baisse des pensions.

Cela exige qu'un large débat s'instaure pour que les mesures proposées soient des leviers efficaces pour favoriser l'enclenchement de cercles vertueux favorisant l'emploi qualifié et dissuadant la financiarisation de l'économie.

Ce qui implique des mesures précises et cohérentes de la **sécurisation de l'emploi et de la formation** avec de bons niveaux de revenus, permettant d'engranger des cotisations de retraites.

Cela exige une **autre utilisation de l'argent** mettant en œuvre un **pôle public financier**, des **Fonds régionaux pour l'emploi** et de **nouveaux droits et pouvoirs** pour les salariés et tous les citoyens.

Quelques repères

- 1 point de croissance du PIB représente 2 milliards de ressources supplémentaires pour la sécu dont 1/3 pour les retraites
- 100 000 chômeurs en moins cela représente 1,5 milliards d'euros de rentrées nouvelles, d'où l'urgence de la construction d'un nouveau système visant à sécuriser et à développer l'emploi et la formation ; c'est de la responsabilité des forces progressistes
- 1 point de masse salariale en plus cela représente 2 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la sécu. D'où l'urgence de luttes pour relever la part des salaires dans la VA qui a perdu 10 points depuis 1983, alors que les profits financiers responsables de l'aiguinement de la crise ont explosé, d'où l'urgence d'un nouveau type de politique économique et de gestion des entreprises.
- Si on appliquait le taux de cotisation patronale (8%) aux revenus financiers des entreprises qui s'élevaient à 260 md'€ en 2008 (rapport des Comptes de la Nation), cela rapporterait 22,2 milliards d'€ au système de retraite.
- La démographie ne subit pas l'évolution annoncée. Après un important regain de 1945 à 1975 (baby boom) avec un taux de fécondité de 2,8, une chute à 1,9 en 1975 puis 1,7 en 1995, ce taux est remonté à 2 en 2000 et à 2,1% en 2009. Ce qui est considéré comme le seuil assurant le renouvellement des générations et donc la stabilisation du ratio actif/inactifs.
- 25% des jeunes de moins de 25 ans sont chômeurs et 2/3 des salariés seniors sont également au chômage ou dans des dispositifs de sortie d'emploi. Ce n'est donc pas l'augmentation du temps de travail qui est recherchée mais bien la suppression des droits actuels et la diminution des pensions !
- En Suède, pays qui nous est présenté comme le top modèle du social, la réforme de la retraite a introduit la retraite par capitalisation. 2,5% des revenus sont capitalisés dans des fonds en actions choisis sur un catalogue. La valeur des actifs de ces Fonds ont chuté de 34,5% en 2008.

➤ Le recul de l'âge de la retraite a des conséquences sur l'espérance de vie. Travailler plus longtemps c'est vivre moins longtemps. Cela a été chiffré dans le rapport du Conseil d'orientation des retraites de 2001.

- Si en 2040, l'âge moyen de départ reste identique à 2000 (61 ans), l'espérance de vie augmentera de 5,5 ans
- Si l'âge de départ recule de 2 ans, l'augmentation d'espérance de vie tombe à 3,5 ans
- Si l'âge de départ augmente de 4 ans, cette augmentation n'est plus que de 1,5 ans.
- Si l'âge de départ augmente de 6 ans l'espérance de vie reculera de 0,5 ans.
- Si l'âge de départ augmente de 9 ans (70 ans), l'espérance de vie reculera de 3,5 ans.

Autrement dit : sans rien bouger des financements, pour avoir un niveau de pension identique en 2040 avec un taux de remplacement (voir définition p 5) de 78%, il faudrait accepter de travailler 9 ans de plus et d'avoir une espérance de vie diminuée de 3,5 ans.

A l'inverse, garder le même âge de départ (toujours sans rien changer aux financements), il faudrait accepter un taux de remplacement du salaire à 42%.

Cela signifie que le retraité qui touche 1 000€ par mois n'en toucherait plus que 538€ !

La question des financements est donc primordiale et s'inscrit dans un choix de société : rester sur le scénario actuel basé sur la recherche de profits maximum accaparés par une petite minorité ou changer ce scénario, prendre comme fil conducteur les besoins humains, développer une protection sociale et une sécurité d'emploi et de formation pour tous les moments de la vie, de la petite enfance jusqu'à la fin de vie, avec pour la période « active » alternance de travail et de formation mais avec de bons revenus assurés.

Cela remet en cause les stratégies d'entreprises, l'utilisation de l'argent, qu'il soit issu du travail salarié (profits) ou des banques (crédits), et de l'intervention des salariés et des citoyens dans ces choix.

Les régimes de retraite existants :

(Nous n'aborderons pas ici les régimes spéciaux)

I. Quelques définitions :

Un régime est dit à répartition quand les cotisations des actifs sont immédiatement reversées sous forme de pensions aux retraités. Elles sont donc soustraites aux aléas des marchés financiers.

Un régime est dit solidaire quand le salarié continue d'acquérir des droits à retraite pendant les périodes de chômage ou pendant les périodes de maladie, maternité, invalidité.... De plus, le financement de ce régime est assis sur les cotisations versées par la totalité des entreprises du privé. Sa pérennité ne dépend donc pas du devenir de l'entreprise.

Un régime est à prestations définies quand il assure un revenu de pension garanti. La variable est donc la cotisation.

Un régime est dit à cotisations définies quand il assure des ressources constantes à la caisse. La variable est donc la prestation (la retraite servie)

Le taux de remplacement est le rapport entre la première pension servie et le dernier salaire perçu.

II. Les régimes

Régime de sécurité sociale.

Instituée par l'ordonnance du 4 octobre 1945, issue du programme de la résistance, « la sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances, il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes... »

La Sécurité Sociale a donc eu pour objectif de garantir une retraite dont le niveau a été fixé en proportion du salaire d'activité (50%) quelque soit la situation économique.

La réforme Balladur de 1993, confirmée par la loi Fillon de 2003 et 2008 restreint les droits à retraite sous prétexte d'équilibrer les régimes.

Ainsi pour la Sécurité Sociale, la carrière était complète à 37,5 ans de cotisation. Aujourd'hui, il faut 40,5 ans (41 au 01/01/2012). Ce qui remet en cause l'accessibilité à une retraite pleine et entière à 60 ans.

Le calcul se faisait sur la base des 10 meilleures années, ce qui laissait de côté les mauvaises années de chômage, maladie... aujourd'hui ce sont les 25 meilleures années qui sont prises en compte ce qui se traduit par une baisse très sensible du montant de la retraite.

Au total, la revendication si légitime de droit à une retraite à taux plein pour tous appelle à exiger un raccourcissement de la durée de la cotisation.

Régimes à points existants. Le salarié accumule un certain nombre de points annuels proportionnels au rapport entre le salaire et un taux dit « contractuel ». Par exemple, pour l'ARRCO, le taux est de 6% dont 2,4 payés par le salarié et 3,6 par l'employeur. Pour un salaire de 1 000 € le nombre de points acquis est donc de 60€ (24 + 36) divisé par le prix d'achat du point. Ce dernier est revalorisé chaque année.

Pour garantir le financement des retraites (et de la pension de réversion) quelque soit le rapport actifs/ retraités, quelque soit le taux de chômage, un taux d'appel des cotisations est appliqué sur le taux contractuel. Aujourd'hui 125%. Cela signifie que les points sont acquis sur la base de 6% « taux contractuel » mais que le taux effectivement payé est de 7,5% (3% salariés et 4,5% em-

ployeurs). Les cotisations payées pour un salaire de 1 000€ ne sont donc pas de 24 et 36 euros mais 30 et 45 €.

Il s'agit d'un système à point à prestation définie. La variation du taux d'appel permet d'assurer les ressources de la caisse pour assurer le maintien du niveau des pensions servies.

Le salaire considéré peut être plafonné (plafond de la sécurité sociale), sur la totalité du salaire ou bien sur la partie qui dépasse le plafond et ce, suivant les caisses de retraites complémentaires concernées. Par exemple l'ARRCO est plafonné. L'AGIRC prend en compte la partie du salaire qui dépasse le plafond.

En fin de carrière, la pension versée correspond au nombre de points acquis multiplié par un prix du point, lequel est revalorisé (mal) chaque année.

La capitalisation : Elle est présentée comme le fruit de l'épargne individuelle. En réalité, les cotisations sont placées sur les marchés financiers et sont exposés aux aléas de ceux-ci. La capitalisation est branchée sur la croissance financière, voire la spéculation et non sur la croissance réelle et l'emploi. Pire, elle joue directement contre l'emploi puisque celui-ci est considéré comme la variable d'ajustement pour faire remonter les valeurs boursières.

Les retraités peuvent se retrouver du jour au lendemain, privés de tous moyens de vivre. Les marchés financiers étant dans l'incapacité de proposer des rendements prévisibles, la plupart des régimes de retraite supplémentaires à capitalisation ne peuvent être à « prestations définies » c'est-à-dire qu'il est impossible de savoir quel sera le complément de retraite par capitalisation versé. Une rente de retraite n'est jamais revalorisée (sauf à consentir une minoration au départ). Avec 1,5% d'inflation annuelle, la chute de pouvoir d'achat est de 20% au bout de 10 ans.

Quant aux régimes à prestations définies (essentiellement américains) ils font faillite les uns après les autres.

De nombreux employeurs proposent, notamment aux cadres des systèmes de retraite par capitalisation (PERCO et autres plans de retraite supplémentaire), systèmes à cotisations définies dont le rendement n'est pas garanti. Certains vont même jusqu'à tenter de remplacer le régime obligatoire par points pour les cadres (AGIRC) par ces systèmes de capitalisation.

La loi Fillon de 2003 a exonéré de charges sociales et instauré des allègements fiscaux aux entreprises pour les inciter ainsi que les salariés à recourir à ces systèmes qui tournent le dos à la répartition.

III. Le projet de réforme de Sarkozy.

L'objectif est de répondre aux attentes du Medef : bloquer et si possible réduire les cotisations patronales finançant la retraite.

L'idée est donc de jouer sur 2 tableaux :

- Retarder l'âge ouvrant droit à la retraite à taux plein ou allonger la durée de cotisation pour obtenir ce même taux plein.
- Le système de retraite lui-même

Abandonnant les fondements de la sécurité sociale, l'objectif de M. Sarkozy est de supprimer l'ensemble des systèmes obligatoires existants, aussi bien pour les caisses privées que tous les régimes particuliers notamment de la fonction publique afin de ne garder qu'un seul régime identique pour tous.

Il a réaffirmé son intention de garder un système par répartition ce qui ne garantit rien.

Deux systèmes sont présentés comme possibles.

- **Les régimes en compte notionnel.**
- **Le système à point.**

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur ces deux systèmes.

Les retraites : une question brûlante, un enjeu de civilisation

Avec de larges extraits de Catherine Mills

I. Une crise du système de retraites en liaison avec la crise systémique

Le système de retraites est confronté à des problèmes démographiques réels mais surtout au chômage et à la destruction des emplois qui minent les recettes.

Les retraites sont systématiquement présentées comme une charge (...) Pourtant, articulées à une politique familiale dynamique et moderne comme à une politique de formation (...) et à une création d'emplois efficace, elles contribueraient au contraire au développement économique et social [Mills, 2009].

Cependant, il importe de répondre à l'ampleur des besoins de financement qui vont incontestablement monter : 65 milliards d'euros à dégager d'ici 2040, selon les prévisions du rapport du COR de 2007, mais ce qui est loin des prévisions apocalyptiques des rapports antérieurs. Il s'agit de faire face à la montée des besoins sociaux liés à la démographie, à l'économie, aux inégalités en matière de retraites, à la nécessité d'une nouvelle politique de la vieillesse. La retraite à 60 ans est une grande conquête de 1982, toutes les forces progressistes doivent se rassembler pour la défendre avec des propositions de réforme alternatives aux plans du pouvoir

1) Sortir du fatalisme des projections démographiques

Il est vrai que le système par répartition sera exposé de 2010 à 2040 à un déficit démographique. (...). La part relative des 60 ans et plus dans la population (...) passera de 24% (...) à 36% en 2040 (+ 50%).

(...) le rapport retraités / cotisants pourrait doubler, il passerait de 0,4 en 2000 à 0,8 en 2040, et il n'y aurait plus en 2040 que 1,2 cotisant par retraité. (...)

Une remontée de l'indice de fécondité de 1,65 en 1974 à 2,09 enfants par femme d'âge fécond en 2010. Les études récentes mon-

trrent que le désir des couples s'établit à 2,3 donc au-delà du seuil de renouvellement des générations à savoir 2,1. Nous proposons de mobiliser les moyens financiers et non financiers pour répondre aux désirs des couples et contribuer ainsi à relever la population active de demain et donc garantir le financement des retraites et de la protection sociale. (...).

Cependant les variables économiques jouent encore plus fortement que la démographie contre le financement des retraites. Après des années de croissance molle, c'est l'entrée dans une nouvelle phase explosive de la crise systémique du capitalisme. La récession ou la faiblesse durable de la croissance, la désindustrialisation, les délocalisations, le chômage massif, la montée de l'exclusion et des emplois précaires, vont contribuer à dégrader fortement le rapport entre le nombre de cotisants et le nombre de retraités. (...)

La part des prestations vieillesse dans le PIB passerait de 12,6% en 2000 à près de 15% en 2040 (...) Le rapport du COR de 2007, dont les prévisions sont reprises dans le rapport de 2010, a le mérite de relativiser le besoin de financement des retraites ; 1% en 2020, 1,8% du PIB en 2040, puis 1,7% en 2050, soit 68,8 milliards d'euros, environ la moitié des prévisions antérieures. Cela conduit à relativiser cette idée de choc démographique, en même temps, il faut remarquer que le rapport du COR intègre un taux de chômage de 4,5% sur toute cette période, ce qui n'est guère réaliste, (...) actuellement le taux de chômage se situe à 10% de la population active! (...)

2) Des projections macro-économiques contestables

Les projections macro-économiques de long terme ne peuvent pas prétendre à une validité scientifique. Déjà pour l'année 2008 / 2009, les prévisionnistes ont montré leur incapacité à prévoir la crise financière et économique

sur un horizon de six mois. Leurs projections ne peuvent pas être fiables car reposant sur un diagnostic peu sérieux sur les 40 années à venir. (...) On sait ce qu'il est advenu avec le krach boursier.

C'est pourquoi, il faut un nouveau type de politique économique et de gestion des entreprises, partant de l'intervention des acteurs sociaux, en rupture avec les dogmes libéraux. Il s'agirait de mettre en œuvre une nouvelle politique de l'emploi, des salaires et de la protection sociale, de la formation, un nouveau type de progression de la productivité du travail, une nouvelle logique de la croissance et du développement économique et social, du développement durable. Cela créerait les conditions pour relever la masse des revenus et des cotisations sociales et donc améliorerait le rapport entre cotisants et retraités : oui on peut financer les retraites de demain en agissant aussi sur les variables économiques. (...)

III. Des propositions alternatives pour les retraites

1. Il faut répondre aux nouveaux besoins liés à la retraite :

❖ **Répondre aux besoins liés à la démographie** en mettant en place une nouvelle politique de la vieillesse :

La part des 60 ans et plus va effectivement augmenter, mais l'accroissement de l'espérance de vie **doit être considéré comme un fait positif**. (...) La garantie des retraites est un objectif moderne et efficace (...) Il s'agirait de créer les conditions pour que les retraités les plus jeunes puissent mieux intervenir dans la société à travers des formules de solidarité (la formation, l'aide inter-générationnelle, etc.). Cela implique de promouvoir la prévention à tous les âges pour lutter contre les dégradations de la santé ; ceci passe aussi par l'amélioration des conditions de travail et de vie (santé au travail, risques environnementaux (...)).

❖ **S'attaquer aux inégalités par rapport à la vieillesse :**

Il faut revaloriser le pouvoir d'achat des retraites qui s'est dégradé depuis 1993 et qui se dégradera de plus en plus avec la montée en charge des mesures de la réforme Veil-Balladur, de la réforme Fillon de 2003 et de la

déferlante des réformes hyper-libérales de Sarkozy. (...)

❖ **La reconnaissance réelle de la pénibilité du travail (...)** La possibilité d'avancer l'âge de la retraite avant d'avoir atteint 60 ans pour ceux qui ont commencé à travailler tôt et ont totalisé 40 années de cotisation, n'a été que partielle dans la loi Fillon. Cette mesure représenterait un coût de 4 milliards d'euros. Son application doit viser en priorité ceux qui ont exercé des métiers pénibles. Inversement, ceux qui le souhaitent doivent pouvoir partir plus tard. (...).

❖ **Une articulation nouvelle entre politique de la retraite et sécurisation de l'emploi et de la formation :**

(...) les deux tiers des salariés sont déjà sortis prématurément du monde du travail dès 55 ans (...) ceci signifie des cotisations en moins pour le système de retraite et des prestations en plus pour le système de protection sociale. La France atteint ainsi le record du taux d'activité le plus bas des hommes après 55 ans (moins de 38%). Il est indispensable de relever ce taux pour contribuer à remonter le taux d'activité global ; dans le même temps, le taux d'activité des femmes et des jeunes doit aussi être accru. Cela pose la question de la mise en chantier de la construction d'un nouveau système de sécurité d'emploi et de formation. Pour les jeunes cela impliquerait la création d'une allocation- autonomie- formation et la prise en charge comme période cotisée de leurs années d'études.

2. Une refonte et un développement du financement sont indispensables pour garantir l'avenir de la retraite par répartition. Il faut mener réellement le débat sur le financement

(...). Nous voulons garantir le financement des retraites et répondre aux nouveaux besoins, en maintenant et en développant le système par répartition.

Le rapport du Cor montre qu'il faudrait 6 points de plus du PIB pour assurer un niveau de retraite inchangé avec le même âge de départ en retraite à l'horizon 2040. Pour obtenir un niveau minimum égal au Smic, c'est 8 points de PIB qui serait nécessaire.

Relativisons déjà ces 8 points. Il s'agit d'une augmentation de pourcentage sur des masses qui évoluent. Ces 8 points de PIB se tra-

duisent par 20 points de cotisation sur les salaires bruts. Selon les calculs de l'UGICT CGT (voir option spécial retraites de janvier) cela voudrait dire que les salariés paieraient 18% de prélèvement au lieu de 10% actuellement soit une augmentation de 0,27% par an. Or les hypothèses de croissance annuelles du pouvoir d'achat (il s'agit du rapport entre l'évolution moyenne du salaire de l'ensemble des salariés et celle d'un indice Insee qui ne mesure certainement pas l'évolution réelle du coût de la vie) servant de base aux travaux du Cor se situent en moyenne à 1,8% soit 6 fois l'augmentation de la cotisation.

La part dite patronale passerait de 15% à 27% de la même masse. Ce qui ferait passer la part des salaires dans la VA de 60% à 64,8% en 2040 ce qui encore loin des 70% de 1982..

(...)

❖ **Développer le principe d'une articulation entre le financement de la protection sociale et l'entreprise, lieu de création des richesses Mener le débat sur une réforme de l'assiette des cotisations sociales**

On pourrait dégager de nouveaux financements à partir d'une réforme de l'assiette des cotisations patronales. En effet, la répartition actuelle des cotisations patronales liée au type de gestion des entreprises, est telle que plus une entreprise embauche et accroît les salaires, plus elle paye de cotisations, alors qu'une entreprise qui licencie, comprime la part des salaires dans la valeur ajoutée et fuit dans les placements financiers, paye de moins en moins de cotisations. Ainsi, les entreprises de main-d'œuvre (notamment le BTP) ont une part de charges sociales dans la valeur ajoutée qui est plus du double de celle des institutions financières, des banques, des compagnies d'assurances. Il s'agirait de corriger ces effets pervers de l'assiette actuelle, liés aux gestions d'entreprises.

(...)On pourrait moduler le taux de cotisation en fonction d'un rapport masse salariale / valeur ajoutée, de telle sorte que les entreprises qui limitent les salaires et licencient soient assujetties à des taux beaucoup plus lourds. Inversement, les entreprises qui développent les emplois, les salaires, la formation, seraient assujetties à des taux relativement plus bas.

❖ **Une contribution des revenus financiers des entreprises et des institutions financières.** Ces revenus s'élèvent en 2008, selon le Rapport sur les Comptes de la Nation à 260 milliards d'euros. Ils ne participent pas au financement de la protection sociale, ils se développent au détriment de la croissance réelle et de l'emploi et participent à l'explosion de la crise systémique. Nous proposons de les soumettre au taux de la cotisation patronale sur les salaires, soit 8% pour les retraites, ce qui apporterait près de 22,2 milliards d'euros en ressources au système des retraites. L'objectif est faire face aux besoins sociaux urgents de financement et de garantie de la retraite par répartition, en réorientant l'argent vers la croissance réelle, l'emploi, les besoins sociaux, et en s'attaquant à la racine de cette course à la financiarisation

❖ **Brancher le financement des retraites sur un nouveau type de politique économique et de gestion des entreprises afin de dynamiser, emploi, formation tout au long de la vie et salaire qui sont au cœur du financement des retraites.**

L'argent du crédit doit être utilisé pour développer l'emploi et non pour spéculer.

Cela renvoie à la nécessité de maîtrise par les salariés, les citoyens, les élus, de cet argent.

Nos propositions de création d'un pôle publique financier articulé aux Fonds régionaux pour l'emploi, aux droits nouveaux des salariés, à l'intervention du politique dans les orientations de la BCE et des banques centrales trouvent ici toute leur pertinence.

Cela nécessite que le politique maîtrise les choix de la BCE et des banques centrales nationales.

Cela permettrait de tendre vers la sécurisation de l'emploi et de la formation, modifierait le rapport actifs retraités et permettrait de maîtriser la création des richesses et de l'orienter vers le développement Humain◆

LA SCANDALEUSE SITUATION DES RETRAITES AGRICOLES

Xavier COMPAIN

L'offensive de la Droite contre notre système de retraite va effectivement nécessiter une riposte d'ampleur.

Le rôle qu'entend jouer le PCF dans cette bataille est à la hauteur de l'attachement des Français, Françaises à un départ à 60 ans. Il l'est également au cynisme dans lequel sont placés des retraités, notamment la scandaleuse situation des retraités agricoles.

Selon l'observatoire économique et social de la Mutualité Sociale Agricole (M.S.A), le régime agricole a versé des prestations à 6 millions de français. 1,9 million de personnes bénéficient d'un avantage vieillesse soit 15 % de la population de France métropolitaine âgée de 60 ans ou plus. Pour un coût de 8,2 milliards d'euros de prestations.

Les annonces faites par le Ministre de l'Agriculture aux retraités agricoles lors du sommet de l'élevage 2009 est une provocation, avec des plafonds de **633 euros/mois** pour les chefs d'exploitations et **506 euros/mois pour les conjoints**.

Or aujourd'hui, un grand nombre de retraités paysans doivent survivre avec **400 euros par mois**.

La Droite de Nicolas SARKOZY condamne toute cette catégorie socio-professionnelle à s'accommoder de vivre en dessous du seuil de la pauvreté, en France fixé à 817 euros/mois.

Scandaleux paradoxe pour celles et ceux dont la mission était de nourrir leurs semblables, d'aller à l'heure de la retraite chercher un repas, un toit, des vêtements aux travers d'associations.

Convergentes, les revendications syndicales exigent un minimum retraite à 85 % du SMIC net ou encore une retraite à 1 000 euros pour toutes et tous.

Pour le PCF ce débat public prend un relief particulier avec le régime agricole.

Notre engagement est total quant à l'exigence d'une retraite décente, digne, à parité des autres régimes.

Hier, les gros agrariens avaient refusé à Ambroise CROIZAT de contribuer au régime général, aujourd'hui avec quatre départs pour une installation agricole, le financement de ce régime spécifique est posé !

Dès maintenant, comme l'a proposé la Commission Agriculture de notre Parti, nous pourrions, nous communistes être à l'initiative et force de propositions en lançant dans cette bataille la rédaction de « **cahiers de doléances des retraites agricoles** ».

Une bataille, des outils pour faire de la politique à la campagne, passer aux travaux pratiques de fronts d'actions et de propositions.

PREMIERS DEBATS ANNONCES SUR LA RETRAITE

DATE	LIEU	INTERVENANT	ORGANISATEUR
16 mars	audition devant la MECS	C. MILLS	MECS
26 mars	Massy	C. MILLS	SECTION PCF
6avril	initiative Sénat	C. MILLS	SECTION PCF
24 mai	Saint-Denis		SECTION PCF
4 mai	Palainseau		large
5 mai,	Fac Orsay	C. MILLS	SECTION PCF
7 mai	Chartres	P . BORELLY	Fédé PCF 28
7 mai	Villejuif	C. MILLS	
11mai	Bonneuil, agents municipaux	C. MILLS	SECTION PCF
18 mai	formation retraites 20è	C. MILLS	
20 mai (18h)	Nantes (café)	J.L. GIBELIN	
20 mai	Agen		
20/05/10	Suresne		SECTION PCF
22 mai	Suresnes (formation)	C. MILLS	Section PCF
27 mai	Champagne (Seine et Marne)		Fédération
Fin avr/début mai	Clermont-ferrand		
16 juin	Malakoff, Bagneux, Montrouge	C. MILLS	Sections PCF